

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mercredi dix avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents : 8**

Nicole FAURE, Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Philippe GALL, Noël GARDEN, Julien FIAT, Christophe RUET

**Absents excusés :** Nathalie BOCQUERAZ, Christophe PROUVOST, Béatrice FIAT

**Procurations :** Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ  
Christophe PROUVOST donne pouvoir à Noël GARDEN

**Votants : 10**

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°2024-20 : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente.

A partir du 22 avril 2024 :

	Personnes extérieurs		Résidents sur la commune d'Ornon	
	250€ La journée	400€ Le week-end	200€ La journée	250€ Le week-end
Associations à but lucratif	50€			
Associations extérieurs	25€			
Associations d'Ornon + partenaires (Communauté de communes de l'Oisans, Parc National des Ecrins, Département de l'Isère, ...)	Mise à disposition à titre gracieux			

Un chèque de caution de 2 000.00€ est demandé pour les dommages éventuels.

Un chèque de caution de 100.00€ est demandé pour le ménage non exécuté.

Ainsi qu'une attestation d'assurance.

Une priorité de réservation est accordée aux associations de la commune.

Les demandes de réservation doivent être faite par écrit au moins une semaine à l'avance.

Pour les mises à disposition dans le cadre d'une location, la validation interviendra à la réception de l'ensemble des pièces demandées dans le contrat de location, accompagné des chèques de paiement et cautions.

Un état des lieux sera effectué lors de la remise et de la restitution des clés avec l'organisateur.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** les présentes modalités de mise à disposition de la salle polyvalente.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

Le Maire,  
Nicole FAURE



Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024



ID : 038-213802853-20240415-2024\_20-DE